Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20231004-2023_10_04_010-DE

ville de PAREMPUYRE

SÉANCE DU 04 OCTOBRE 2023
L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS
LE QUATRE OCTOBRE

Extrait du registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

DELIBERATION n° DEL.2023.10.04-010

Le quatre octobre deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la ville de Parempuyre, légalement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Béatrice de François, Maire.

Le nombre de Membres :
En exercice : 29 *Présents : 19* *Votants : 26*

Secrétaire de Séance : Nicole FLOIRAC

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU COLLEGE PORTE DU MEDOC

NOMS - Prénoms	Présents	Excusés	Non Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X			
DERVIEUX Benjamin	X			
PONS Annie	X			
PIALLEPORT Thierry	X			
TURBÉ Roselyne	X			
SAUX Brigitte	X			
VERDIER Marc	X			
FLOIRAC Nicole	X			
BRIC Jean-François	X			
VALLEJO Annie	X			
DEL-POZO Irma	X			
GUILBAULT Nicky	X			
VINCE Bernard	X			
DURAND Catherine	X			
ROZE Benjamin		X		PIALLEPORT Thierry
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne		X		PONS Annie
BREGILLE Jean-Luc		X		DE FRANCOIS Béatrice
LUTARD Sandrine		X		VINCE Bernard
DELPLANQUE Emmanuel		X		SAUX Brigitte
DUPUY Pauline	X			
SEINTIGNAN Jean-Michel			X	
GREILH Jean-Philippe			X	
LAGARRIGUE Henri	X			
AMRA Julia	X			
DOS SANTOS Roméo			X	
PIGEAT Stéphane		X		FARTHOUAT Jean-Marc
LALANNE Nicole		X		CHARTIER Marie-Laetitia
FARTHOUAT Jean-Marc	X			
CHARTIER Marie-Laetitia	X			

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20231004-2023_10_04_010-DE

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 04 OCTOBRE 2023

DELIBERATION n° DEL.2023.10.04-010 : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU COLLEGE PORTE DU MEDOC

Rapporteur : Mme Roselyne TURBE

Le collège « Porte du Médoc » organise des voyages pédagogiques à l'étranger. Du 13 au 17 mars 2023, un séjour en Angleterre a été organisé à l'attention de 57 élèves de classe de 3ème, dont 28 élèves habitant Parempuyre.

La Ville de Parempuyre apporte depuis de nombreuses années son soutien aux sorties pédagogiques et culturelles organisées par le collège « Porte du Médoc » en faveur de ses élèves à travers l'attribution d'une subvention permettant de réduire le coût supporté par les familles.

Il est proposé au Conseil municipal de maintenir cette action, et d'attribuer une subvention sur la base d'une somme de 10 € par élève domicilié sur la commune de Parempuyre, soit une subvention d'un montant total de 280 €.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la demande de subvention présentée par le Collège « Porte du Médoc » et relative à l'organisation d'un voyage scolaire en Angleterre pour 57 élèves de 3ème, dont 28 Parempuyriens,

Après examen en Commission Finances/Ressources Humaines du 21 septembre 2023,

Après avoir entendu l'exposé des motifs de Mme Turbé,

Après en avoir délibéré,

Décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 10 € par élève domicilié sur Parempuyre ayant participé au voyage scolaire organisé par le Collège Porte du Médoc.

Précise que cette dépense sera reprise dans le projet de décision modificative n°2, la présente délibération valant attribution.

Adopte à **l'unanimité (26 voix pour).**

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 04 octobre 2023

MAIRIE DE PAREMPUYRE * 33 (Gironde) *

Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre